

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 2009832	Date d'inspection Le 25 janvier 2023	
Nom de l'établissement Les Flots		Numéro de téléphone (506) 627-4125	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue
- le ratio est respecté durant la visite
- L'administrateur et les éducateurs sont titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide
- L'établissement offre des services dans un milieu inclusif pour tous les enfants
- Les activités quotidiennes comprennent : Des programmations délibérément planifiées et documentées où nous retrouvons; Du temps et de l'espace consacrés aux expériences de jeu, lesquelles sont au choix de l'enfant, également des possibilités d'activité physique à l'intérieur et à l'extérieur. Des occasions de vivre des expériences de groupe et individuelles et d'explorer les différentes formes de littératie. L'occasion d'exprimer sa créativité et ses intérêts, d'explorer les arts et les sciences. Des opportunités de vivre des accomplissements et des réussites ainsi que de résoudre des problèmes et de développer une relation de confiance, de respect et de soutien.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants
- Les jeux à l'extérieur ont lieu pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants sont présents - si les conditions météorologiques le permettent
- Les collations sont servies et proposées aux enfants à l'arrivée à la halte
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants
- L'établissement a le nombre approprié de toilettes et de lavabos disponibles et fonctionnels
- Un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels, cet espace est identifié par le nom de l'enfant et sert uniquement à l'usage de celui-ci.
- L'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive

Observations : Les enfants d'âge scolaire avaient une demi-journée d'école aujourd'hui, ils ont mangés leurs dîners pour ensuite passer à des jeux libres.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 janvier 2023

Date

original signé par
Gabrielle Manuel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 janvier 2023

Date